

# LACROIX IMMOBILIER

Mas Tanit/Galerie Commerciale  
Chemin de Tanit - CS 10011  
06605 ANTIBES CEDEX  
Tél 0493340106 -Fax0493340114  
www.lacroix-immobilier.com

## APPEL DE FONDS

Immeuble : 03.00102

**LE SYLVANA**  
72, boulevard WILSON  
06600 ANTIBES

Antibes, le 10/06/2024

**LE SYLVANA**  
72, boulevard WILSON  
06600 ANTIBES

Avance Trésorerie	Avance Prov.Art.18	Autres avances	Fonds travaux Alur
			103.93

Page : 1

Charges par catégorie	A Répartir	Tantièmes	Total tant.	Votre Q/part	Ch. locatives	T.V.A.
<b>3ème PROVISION 01/07/2024 AU 30/09/2024</b>						
<b>Lot 0123 (CAVE Bat:A Eta:2SS Por:123)</b>						
Charges communes générales	31135.00	16	100251	4.97		
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	2998.63	16	100251	0.48		
<b>Total du Lot 0123</b>				<b>5.45</b>		
<b>Lot 0283 (2 PIECES Bat:B Eta:2EM Por:018)</b>						
Charges communes générales	31135.00	655	100251	203.43		
Charges ascenseur	2882.50	68	10000	19.60		
Charges chauffage	5430.00	85	10000	46.15		
Répartiteurs Chauffage	8000.00	9197	296031709	0.25		
Location répartiteurs chauff	900.00	4	451	7.98		
Eau froide	4000.00	8	4352	7.36		
Eau chaude	6500.00	5	2539	12.80		
Location Compteur eau	1125.00	1	125	9.00		
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	2998.63	655	100251	19.59		
<b>Total du Lot 0283</b>				<b>326.16</b>		
<b>A reporter sur le compte (ADF: 311.54 + Alur: 20.07)</b>				<b>331.61</b>		

> Charges locatives (pour les locaux d'habitation principale) données à titre indicatif.

Realisation TIMCI - Tél. : 04-93-88-50-52

Art.10 du décret de 1967 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une A.G. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine A.G. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette A.G. compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'A.G. est sollicitée en application de l'article "17-1 AA" de la loi du 10/07/1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7e et 8e du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art.25 de la loi du 10/07/1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Pour consulter vos comptes sur internet, connectez-vous  
sur [www.lacroix-immobilier.com](http://www.lacroix-immobilier.com) - Onglet Client syndic  
Identifiant Internet: 03001020

Suite au verso ✨

DATE	LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	DEBIT	CREDIT
01/01/2024	Solde début d'exercice	0.00	
01/01/2024	Remboursement Fonds Travaux ALUR		114.88
01/01/2024	Remplacement chaufferie 3/3	367.39	
01/01/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	20.07	
01/01/2024	1ère PROV. 010124-310324	310.42	
15/01/2024	Prél. mensuel du 15/01/24		194.33
15/02/2024	Prél. mensuel du 15/02/24		194.33
15/03/2024	Prél. mensuel du 15/03/24		194.33
01/04/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	20.07	
01/04/2024	2ème PROV. 010424-300624	310.42	
15/04/2024	Prél. mensuel du 15/04/24		110.17
15/05/2024	Prél. mensuel du 15/05/24		110.17
14/06/2024	SOLDE CHARGES EXERCICE 2023	75.76	
15/06/2024	Prél. mensuel du 15/06/24		110.17
01/07/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	20.07	
01/07/2024	3ème PROV. 010724-300924	311.54	
		<b>1435.74</b>	<b>1028.38</b>
	<b>MONTANT A PAYER</b>	<b>407.36</b>	

**DOMICILIATION DE L'IMMEUBLE**  
Titulaire : LE SYLVANA  
Domiciliation : MONTE PASCHI  
Iban : FR76-3047-8000-4606-1988-7300-377  
Bank Identification Code : MONTFRPP

**Prélèvements sur votre compte:**  
[REDACTED]  
RUM: FR [REDACTED]  
ICS EMETTEUR: FR1522200000 [REDACTED]

**Prélèvements sur votre compte:**  
-3 prélèvements de 135.79  
-1er prélèvement le 15/07/24  
-Dernier prélèvement le 15/09/24  
Réf: 03 00102 00018 (WILLI)  
Montant: 407.36